Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 004-210400271-20231212-422023-DE

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N° 42/2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.
Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric
Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Monsieur PLAUCHE Jonathan
Procuration : Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis
Convocation et affichage : 07/12/2023
Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

OBJET : AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la Région Sud a augmenté tous les tarifs de restauration et d'hébergement à compter du 1er janvier 2024 et que le repas enfant de la restauration scolaire livré par l'EREA passe de 4,10 € à 4,20 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du ticket enfant de 4,10 € à 4,20 € à compter du 1er janvier 2024 (prix facturé aux parents).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte l'augmentation du tarif du ticket enfant de restauration scolaire de 4,10 € à 4,20 € à compter du 1er janvier 2024 ;**
- **Le prix du repas adulte reste inchangé soit 7,80 € ;**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la fourniture des repas par l'EREA de Haute-Provence à BEVONS à compter du 1er janvier 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
BEVONS le 14 décembre 2023,
Le Maire,
Marc HUSER

MAIRIE de BEVONS 04200 (Alpes de Hte Provence) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire
Patrick SCOTTI